



**MADAME, MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE
56300 LE SOURN**

Objet : Lutte contre le frelon asiatique
PJ : 1 article
N/réf : PE/JR – CFEM0758

Vannes, le 22 juillet 2013

Madame, Monsieur le Maire,

Votre commune a signé une Convention Multiservices avec la FDGDON 56 (FEMODEC). Vous trouverez ci-joint un article ayant pour objet la lutte contre le frelon asiatique dans le Morbihan.

Le but de cet article est de vous tenir informé de la situation sur notre région et département et de vous faire part de l'organisation prévue pour 2013. Nous vous encourageons à communiquer ces informations à vos administrés.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice

D. KOCQUET

LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique (*Vespa Velutina* sous espèce *nigrithorax*) est présent en France depuis 2004. Son introduction serait le fait d'une importation de poteries chinoises à destination du Lot et Garonne.

Depuis cette date, l'espèce progresse régulièrement sur le territoire français.

C'est en 2010 que le premier nid en activité a été confirmé en Bretagne et plus précisément en Côtes d'Armor.

2011 a vu l'arrivée plus conséquente du frelon asiatique sur l'ensemble de la Bretagne avec 21 nids recensés dont 5 sur le Morbihan.

En 2012, 135 nids ont été découverts en Bretagne dont 63 sur le Morbihan. La vitesse de propagation est spectaculaire (100 km/an). A ce jour 70 % du territoire national est touché.

IDENTIFICATION

FRELON ASIATIQUE



- Taille 2 à 3 cm
- Thorax noir
- Pattes jaunes
- Large bande orangée à l'extrémité de l'abdomen
- Plus sombre que le frelon commun

NID DE FRELON ASIATIQUE



FRELON COMMUN



- Taille 2 à 4 cm
- Plus gros que le frelon asiatique
- Thorax marron - bordeaux
- Couleur à dominante jaune (abdomen)

NID DE FRELON COMMUN

